



DATE DE PUBLICATION : 28 JUILLET 2025

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE  
LE DIRECTEUR RÉGIONAL

**Délégation de signature donnée par le directeur régional de l'Île-de-France  
au directeur départemental et son adjointe de Seine-et-Marne**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Alain GERBIER, le 14 octobre 2024 ;

Délégation permanente est donnée à Monsieur Benoît EHRET, directeur départemental de Seine-et-Marne (succursale de Melun) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Maxence ZINGUILLIAN, adjointe au directeur départemental de Seine-et-Marne, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Melun, de l'antenne de proximité de Torcy et du bureau d'accueil et d'information de Meaux qui lui sont rattachés.

Monsieur Benoît EHRET reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Melun, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Madame Maxence ZINGUILLIAN reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Melun, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Monsieur Benoît EHRET peut subdéléguer sa signature aux responsables de service de la succursale de Melun et à leurs adjoints.

Fait à Paris-La Défense, le 28 juillet 2025

Alain GERBIER